

SYNDICAT DÉPARTEMENTAL  
D'ÉLECTRIFICATION  
ET D'ÉQUIPEMENT RURAL

—

## Extrait du registre des délibérations du Comité syndical

### Réunion du lundi 8 avril 2024

|                                     |   |
|-------------------------------------|---|
| Date de convocation : 6 mars 2024   | Nombre de membres { présents : 48<br>absents : 35 |
| Nombre de membres en exercice : 83  |   |
| Date de publication : 18 avril 2024 |   |

Décision ADOPTÉE : { Voix POUR : 48  
Voix CONTRE : 0 – Délibération n° C2024-15  
Abstentions, blancs ou nuls : 0

#### OBJET : Schéma directeur de l'IRVE (SDIRVE)

L'an DEUX MIL VINGT-QUATRE, le HUIT du mois d'AVRIL, lundi à 11 heures 10 minutes, les membres du Comité du SYNDICAT DÉPARTEMENTAL D'ÉLECTRIFICATION ET D'ÉQUIPEMENT RURAL DE LA CHARENTE-MARITIME se sont réunis à Saintes, au complexe Saintes Vegas, sous la présidence de monsieur François BRODZIAK, Président, suite à une convocation du 6 mars 2024.

ÉTAIENT PRÉSENTS : 48 délégués, formant la majorité des 83 membres en exercice

Mme ADOLPHE Mariette, déléguée de la commune de SAUJON  
M. BARATHIEU André, délégué du canton de Tonnay-Charente  
M. BERTRAND Marc, délégué du canton de Pons  
M. BOUCHET Jean-Pierre, délégué du canton de Pons  
M. BOURSIER Daniel, délégué du canton de Marans  
Mme BRANCHEREAU Christine, déléguée du canton de Saintonge Estuaire  
M. BRODZIAK François, délégué du canton des Trois Monts  
M. ACHAT Alain, suppléant de M. CABRI Christophe, délégué du canton de Jonzac  
M. CAUSSIN Jean-Pierre, délégué du canton de Matha  
M. CROUZET Jacques, délégué du canton de Thénac  
M. DAVIAUD Alain, délégué du canton de Thénac  
M. DE BLEECKER Hervé, délégué de la commune de PUILBOREAU  
Mme DEMENÉ Lydie, déléguée du canton de Tonnay-Charente  
Mme FALCONNET Marie-Line, déléguée du canton de Matha  
M. FOURRÉ Jean-Luc, délégué du canton de Chaniers  
M. GAILLOT Bruno, délégué du canton de l'Île d'Oléron  
M. GARDELLE Jérôme, délégué du canton de Thénac  
M. GARDIEN Maurice, délégué du canton de La Jarrie  
M. GOUSSARD Jean-Paul, délégué du canton de l'Île de Ré  
M. JOURDAIN Serge, délégué du canton des Trois Monts  
M. JUSTINIEN Rémi, délégué de la commune de TONNAY-CHARENTE  
M. KINDER Alain, délégué du canton de Saint-Porchaire  
M. LANNELONGUE Xavier, délégué du canton de La Jarrie  
M. LESAUVAGE Thierry, délégué de la commune de ROCHEFORT  
M. LESPINASSE Sylvain, délégué du canton de Chaniers  
M. LOUX Gilbert, délégué de la commune de ROYAN

M. LUCAZEAU Christian, délégué du canton de Saintonge Estuaire  
Mme LYONNET Marcelle, déléguée du canton de Châtelailon-Plage  
M. MARTAIL Alain, délégué de la commune de DOMPIERRE-SUR-MER  
M. FRADIN Daniel, délégué du canton de La Tremblade  
M. MASERO Michel, délégué du canton des Trois Monts  
M. MICHAUD Jacky, délégué du canton de Saint-Porchaire  
M. ORGERON Patrick, délégué de la commune de PÉRIGNY  
M. PETIT Jean-Jacques, délégué du canton de Châtelailon-Plage  
M. PETIT Jean-Marie, délégué de la commune de MARENNES-HIERS-BROUAGE  
M. PICOT Jean-Pierre, délégué du canton de l'Île de Ré  
M. PROUTEAU Jacky, délégué du canton de Saint-Jean-d'Angély  
M. REMPAULT Michel, délégué du canton de Marennes  
M. LORAND Jean, suppléant de M. ROBIN Patrick, délégué de la commune d'AYTRÉ  
M. ROUYER Denis, délégué du canton de Marennes  
M. TAUNAY Dominique, délégué du canton de Saujon  
M. TERRIEN Joël, délégué de la commune de SAINTES  
M. VACHON Bernard, délégué du canton de Chaniers  
M. VALLÉE Michel, délégué du canton de Saintonge Estuaire  
M. VENNER Gilles, délégué du canton de Matha  
M. VILATTE Gérard, délégué du canton de Châtelailon-Plage  
Mme VISSAULT Isabelle, déléguée du canton de Lagord  
M. ZÉLIE Roger, délégué du canton de l'Île de Ré

ÉTAIENT ABSENTS OU EXCUSÉS : 35 délégués.

M. BERTAUD Christophe, délégué de la commune de LA ROCHELLE, excusé  
M. BRIDIER Patrice, délégué du canton de l'Île d'Oléron  
M. BRUNET Elisée, délégué du canton de l'Île d'Oléron, excusé  
M. BURNET Alain, délégué de la commune de ROCHEFORT  
M. CADOT Matthieu, délégué du canton de Saint-Jean-d'Angély, excusé  
M. CALMONT Bruno, délégué du canton de Surgères, excusé  
M. CÉNÉRINI Gilles, délégué du canton de La Tremblade  
M. COULON Thierry, délégué de la commune de CHÂTELAILLON-PLAGE, excusé  
M. DAUGY Emmanuel, délégué du canton de La Tremblade, excusé  
M. DAVIET Laurent, délégué de la commune de SAINTES  
M. DELAGE Stéphane, délégué du canton de Marennes  
M. DEVOUGE Stéphane, délégué de la commune de VAUX-SUR-MER  
M. DURESSAY Julien, délégué de la commune de ROYAN  
M. FERRET Bruno, délégué du canton de Marans  
M. GARRAUD Patrick, délégué du canton de Saint-Porchaire, excusé  
Mme GRATTE Annie, déléguée du canton de Marans, excusée  
M. GEOFFROY Pierre, délégué du canton de Saint-Jean-d'Angély, excusé  
M. GLENEAUD Jacques, délégué du canton de Lagord  
M. GUÉGO Dominique, délégué de la commune de LA ROCHELLE  
M. GUIGNOUARD Philippe, délégué de la commune de LAGORD  
M. GUILBERT Eric, délégué de la commune de SAINT-PIERRE-D'OLÉRON  
M. INÈS Richard, délégué du canton de La Jarrie, excusé  
M. LAMOUREUX Pascal, délégué du canton de Saujon  
M. LANGLAIS Jean-Charles, délégué du canton de Pons, excusé  
M. LEDUC Neven, délégué du canton de Surgères, excusé  
M. MAINDRON Bernard, délégué du canton de Jonzac, excusé  
M. MICHAUD Régis, délégué du canton de Marans  
M. MOUTARDE Jean, délégué de la commune de SAINT-JEAN-D'ANGÉLY  
M. PELLETIER François, délégué du canton de Surgères, excusé  
M. PETITFILS Franck, délégué du canton de La Jarrie, excusé  
M. PHILBERT Patrick, délégué de la commune de NIEUL-SUR-MER, excusé  
M. ROUSSEAU Jean-Yves, délégué de la commune de SURGÈRES  
Mme SIMON Nathalie, déléguée de la commune de SAINT-GEORGES-DE-DIDONNE  
M. VALLÉE Gilles, délégué du canton de Tonnay-Charente, excusé  
Mme VALLIER Marie-Hélène, déléguée du canton de Jonzac

Monsieur Jean-Luc FOURRÉ, délégué du canton de Chaniers, est élu secrétaire de séance, à l'unanimité.

M. le Président rappelle que la loi n° 2019-1428 du 24 décembre 2019 d'orientation des mobilités (dite « loi LOM ») a introduit la possibilité pour les collectivités et établissements publics titulaires de la compétence IRVE d'élaborer un Schéma directeur de développement des infrastructures de recharge ouvertes au public pour les véhicules électriques et les véhicules hybrides rechargeables (SDIRVE). Le SDIRVE définit les priorités de l'action pour parvenir à « une offre de recharge suffisante pour les véhicules électriques et hybrides rechargeables pour le trafic local et le trafic de transit ».

M. le Président explique que l'élaboration du SDIRVE est structurée en trois grandes étapes :

- la production d'un diagnostic, comprenant un état des lieux de l'offre de recharge ;
- la réalisation d'une évaluation de l'évolution de l'offre et de l'évolution des besoins ;
- l'élaboration d'une stratégie territoriale avec des objectifs opérationnels.

Par suite aux délibérations du Bureau du 30 juin 2022 et du 3 avril 2023, le SDEER a passé un marché d'assistance à maîtrise d'ouvrage et procédé à l'achat de données, avec l'aide financière de la Région Nouvelle-Aquitaine et de la Banque des Territoires.

L'élaboration d'un projet de SDIRVE a été initiée en juillet 2023 et s'est étalée sur 9 mois. Elle a été menée en concertation avec les parties prenantes du territoire, conformément à l'article R353-5-2 du Code de l'énergie. Ainsi, le SDEER a associé à l'élaboration du projet de SDIRVE l'ensemble des acteurs prévus par les textes réglementaires (Région, gestionnaires de voirie, gestionnaires de réseaux de distribution publique d'électricité, Autorités organisatrices de la mobilité), mais a souhaité élargir le panel de participants en mobilisant plus largement les communes du territoire, les services de l'État, les associations d'utilisateurs de véhicules électriques ainsi que des acteurs locaux de la mobilité électrique.

Cela s'est notamment traduit par la création d'un Comité technique qui s'est réuni à trois reprises pour échanger au travers de séances plénières et d'ateliers, et par une phase de consultation des communes sur les objectifs de création de nouveaux équipements et leur maillage sur le territoire. En parallèle, le SDEER a sollicité ses communes adhérentes pour qu'elles lui transfèrent la compétence IRVE (elles sont, à ce jour, 282 à l'avoir fait, sur un total de 462 communes adhérentes), leur permettant ainsi d'être intégrées dans le périmètre d'étude et, le cas échéant, dans le programme d'actions.

L'une des ambitions du projet de SDIRVE est de constituer un cadre commun d'intervention publique et privée au bénéfice du territoire et de ses habitants, en donnant au SDEER un rôle de « chef d'orchestre » du développement de l'offre de recharge sur son territoire. A ce titre, le SDEER mettra en œuvre le programme d'actions envisagées afin d'atteindre les objectifs opérationnels fixés.

M. le Président présente le projet de SDIRVE ainsi élaboré et propose au Comité :

- d'approuver le projet de SDIRVE ;
- de lui donner mandat pour le soumettre à l'approbation du Préfet ;
- de donner mandat au Bureau pour adapter le projet de SDIRVE après l'avis du Préfet ;
- de donner mandat au Bureau pour adopter le SDIRVE ainsi finalisé.



LE COMITÉ SYNDICAL, APRÈS AVOIR ENTENDU CET EXPOSÉ ET APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS :

Adopte l'ensemble des propositions qui lui ont été présentées.

*Fait et délibéré, les jour, mois et an ci-dessus, tous les membres présents ayant signé le registre.*

*Le Président,  
François BRODZIAK*

*Le secrétaire de séance,  
Jean-Luc FOURRÉ,  
Vice-président*